

Piscine de l'Orval

Suite à différentes remarques émanant de parents de petits enfants qui fréquentent des cours à la piscine couverte de l'Orval, la commission de la piscine souhaite apporter les commentaires suivants. La décision de rendre payante l'entrée à la piscine pour les enfants en dessous de 6 ans qui fréquentent des cours et qui ne sont pas accompagnés par un adulte payant a été prise par la commission de piscine au printemps de cette année. Les personnes qui dispensent des cours en ont été informées par la commission. La fréquentation de cours par des enfants non accompagnés d'un adulte n'est nullement compensée financièrement. Accumulée sur toute une année, cette perte se chiffre en plusieurs milliers de francs pour la piscine couverte de l'Orval. Cette situation est nouvelle, car par le passé, il y avait très peu d'enfants en dessous de 6 ans qui fréquentaient des leçons de natation. Il est à préciser que les personnes qui dispensent des cours, ceci parfois en tant que professionnels, ne paient aucune location des installations pour exercer leur activité. Or, la piscine ne peut continuer à mettre gratuitement à disposition ses installations pour des personnes qui en font usage dans leur activité professionnelle, ceci à charge de la collectivité.

La commission de piscine ne peut être tenue pour responsable du manque d'information donné aux participants aux cours par les personnes qui les dispensent. Pour les enfants en dessous de 6 ans qui fréquentent les installations et qui sont accompagnés d'un adulte, dans le cadre de cours ou non, l'entrée reste gratuite comme par le passé.

2735 Malleray-Bévilard, le 22 octobre 2009

Commission de gestion de la piscine de l'Orval